

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Adhésion groupée via la
communauté
d'agglomération Val
Paris à la centrale
d'achat du numérique et
des télécoms (CANUT)**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

14/10/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 19
septembre 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2025-075

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 25 septembre 2025
=====

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. BRASSEUR, M.
REMOND, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme BARROCA, M.
CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme BARROCA, Mme SERVAIS donne
pouvoir à M. MANAC'H, Mme MAILLARD donne pouvoir à Mme
KERGUIDUFF, Mme LE BRAS donne pouvoir à Mme CERIANI, M.
JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne
pouvoir à M. REMOND, Mme DIAS donne pouvoir à M. PERRIN, Mme
GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M.
CHANDELIER, M. BACARI donne pouvoir à Mme PIRES

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mme DUMITRU, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Pascal SEIGNÉ pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Pascal SEIGNÉ est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission plénière du 16 septembre 2025

La Communauté d'agglomération Val Parisis est adhérente depuis 2024 à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT).

Cette centrale d'achat propose des accords-cadres simplifiant les achats, notamment de matériels, de logiciels et de prestations couvrant l'ensemble des besoins informatiques et télécoms de ses bénéficiaires.

Actuellement, la Communauté d'agglomération Val Parisis est bénéficiaire à titre individuel des accords-cadres de Télécoms et de logiciels d'occasion. Il est prévu l'adhésion à d'autres marchés dans un futur proche, notamment un service d'impression en 2026.

La commune de Beauchamp, tout comme d'autres communes du territoire intercommunal, souhaiterait adhérer également à la CANUT afin de bénéficier de tarifs intéressants.

C'est pourquoi, la CAVP a proposé une adhésion groupée permettant ainsi de simplifier les procédures d'adhésion mais surtout d'en réduire les coûts d'utilisation. En effet, ces derniers sont liés au nombre de marchés souscrits par les adhérents et sont plafonnés pour les adhésions groupées à 8 100€. Ces frais pourraient être pris en charge par la Communauté d'agglomération.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise l'adhésion groupée via la communauté d'agglomération Val Parisis à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT),

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 14/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Pascal SEIGNÉ



Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250925-2025-075-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2025